

Communiqué de presse

Berne, le 8 janvier 2019

AvenirSocial demande une augmentation immédiate de l'aide sociale

Quel doit être le minimum vital des personnes vivant de l'aide sociale? Une étude publiée aujourd'hui confirme une fois de plus: les montants de l'aide sociale sont insuffisants. Selon l'étude, une personne vivant seule a besoin d'au moins 1082 francs, soit 100 francs de plus que les normes actuelles. AvenirSocial, l'association professionnelle suisse du travail social, demande une augmentation immédiate des montants de l'aide sociale.

L'étude publiée, effectuée par le Bureau BASS à la demande de Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), porte sur la pertinence du montant du « forfait pour l'entretien » dans les normes de l'aide sociale. Le « forfait pour l'entretien » couvre l'ensemble des coûts pour la nourriture, les vêtements, frais de transport, communication, soins corporels et menus achats courants. Il se monte à 986 francs pour une personne vivant seule, montant nettement inférieur au minimum vital du droit des poursuites. Pour certains groupes de personnes – les jeunes adultes, les nouveaux bénéficiaires et celles et ceux qui totalisent peu d'années de fiscalité – le forfait est encore nettement moindre. En outre, depuis 2005, il ne cesse de baisser, et depuis 2013, il n'a plus été adapté au renchérissement. L'étude constate que ce forfait devrait être augmenté d'environ 100 francs.

L'étude du Bureau BASS montre en outre les graves effets d'une aide sociale insuffisante. Très souvent, l'endettement s'aggrave. Les personnes à l'aide sociale doivent économiser dans la nourriture, avec pour conséquences des problèmes de santé assez immédiats. Une forte restriction des dépenses pour l'habillement, la mobilité et les loisirs se paie par de la stigmatisation et de l'exclusion sociale. Ces effets touchent tout particulièrement les enfants et les adolescent-e-s, un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale. Stéphane Beuchat, co-secrétaire général d'AvenirSocial précise que « les restrictions dans l'aide sociale coûteront cher à la société, alors que les petites économies n'auront aucun effet bénéfique ».

L'étude montre clairement que les montants actuels de l'aide sociale sont insuffisants. Ils ne permettent pas aux personnes concernées de dépasser leur situation difficile. Il est d'autant plus choquant que les cantons de Berne, d'Argovie et de Bâle-Campagne, sur initiative de l'UDC, ont décidé, au printemps 2018, de baisser le forfait pour l'entretien, déjà insuffisant, jusqu'à 30%. Annina Grob, co-secrétaire général d'AvenirSocial, souligne la menace pour la paix sociale que constituent ces diminutions: « Il s'agit de combattre la pauvreté et non les pauvres! » AvenirSocial demande aux responsables des instances fédérales, cantonales et communales et plus particulièrement à la CSIAS et à la CDAS, d'augmenter immédiatement le forfait pour l'entretien au moins aux montants indiqués par l'étude BASS.

Contacts

Stéphane Beuchat, co-secrétaire général : s.beuchat@avenirsocial.ch, 079 778 34 12

Annina Grob, co-secrétaire générale : a.grob@avenirsocial.ch, 079 785 06 14